



PROGRAMME D'AMÉLIORATION COMMUNAUTAIRE (PAC) DU CENTRE-VILLE ET DU COULOIR DE LA ROUTE 11/RUE FRONT DE HEARST

Octroi pour enseigne

Feuille d'information

But: Promouvoir des améliorations aux enseignes conformément aux lignes directrices de design du PAC pour les propriétés dans la zone désignée du PAC

Détails de l'octroi: Fournir un octroi correspondant sur les coûts éligibles jusqu'à 50% ou 2 000 \$ (le moindre des deux) avec un maximum d'un (1) octroi par propriété à moins qu'il y ait un changement de commerce sur la propriété.

Ce qui est éligible:

- Nouvelles enseignes
- Éclairage d'enseigne
- Autres travaux tels qu'approuvés par la Ville

Seulement propriétés commerciales (incluant industrielles) et à affectation mixte (commerciale et résidentielle) dans la zone PAC désignée

Exigences de soumission:

- Formulaire de demande complété (incluant description et estimé de coûts)
- Preuve de propriété
- Autorisation du Propriétaire, si l'auteur de la demande n'est pas le propriétaire
- Preuve d'assurance
- Plans, dessins et/ou autres caractéristiques techniques
- 2 devis d'entrepreneurs

Évaluation:

- **Sur base 'premier arrivé – premier servi'**
- Disponibilité de financement municipal
- Consistance avec les lignes directrices de design contenues dans le "Programme d'amélioration communautaire (PAC) du Centre-ville et du Couloir de la route 11/rue Front de Hearst"

Conditions

- La Ville se réserve le droit de vérifier tous les coûts du projet aux frais de l'auteur de la demande
- Tous les coûts encourus avant l'approbation écrite de la demande ne sont pas éligibles
- La Ville peut reporter, réduire ou annuler l'octroi si l'auteur de la demande n'observe pas les conditions du programme, ou si le travail dévie de la demande et/ou de l'approbation, ou si le ou les entrepreneur(s), etc. ne sont pas payés, ou si les travaux ne sont pas commencés ou sont arrêtés en tout temps par l'auteur de la demande
- La Ville a le droit de fournir au(x) propriétaire(s) subséquent(s) et parties autorisées tous les plans, dessins, designs, études, rapports produits conformément à cette demande
- La Ville a le droit d'inspecter le travail et la propriété à tout moment raisonnable
- Le travail proposé doit répondre aux exigences fédérales, provinciales et locales, incluant l'émission des permis requis
- Les arrangements de taxes, les arrangements de paiements de services publics, les ordres de travail non exécutés, etc. doivent être réglés avant approbation de l'octroi
- Le total des octrois et prêts (excluant l'aide pour le paiement des taxes) pour toute propriété ne peut excéder 50% du coût de réhabilitation de la propriété
- Les octrois sont payés suite à l'achèvement des travaux approuvés et à la soumission des dessins complétés, etc., des factures originales et de l'évidence que les experts-conseils, entrepreneurs, fournisseurs, etc. ont été payés
- Octroi payé sur le moindre entre l'estimé du coût de la demande et les coûts réels des travaux approuvés

Communiquer avec la Corporation de développement économique régionale Nord-Aski au (705) 362-7355 pour de l'aide financière additionnelle



Corporation de développement économique régionale
NORD-ASKI
REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT CORPORATION
Une Société d'aide au développement des collectivités
A Community Futures Development Corporation